

Réf: Dossier N° 121570

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « ARAHAMANE TRANSPORT »

Siège social Grand-bassam, Grand-bassam, IMPERIAL, Lot 629,
Ilot 71

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 24/03/2022 , et enregistrés au CEPICI le 09/05/2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « ARAHAMANE TRANSPORT »

Objet : - TRANSPORT PRIVE ET PUBLIC DE PERSONNES ET MARCHANDISES
- PRESTATION DE SERVICES DIVERS

Et pour la réalisation de l'objet social:

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles,
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux,
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce,
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée,
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilière, se rapportant directement ou indirectement a l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social : Grand-bassam, Grand-bassam, IMPERIAL, Lot 629, Ilot 71

Dirigeant(s) : M BAMBA SALIFOU (GÉRANT)

RCCM : n°CI-GRDBSM-2022-B-4465 du 07/07/2022 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°0000/GTCA/RC/2022 du 07/07/2022

